

Châteauguay



VILLE DE CHÂTEAUGUAY

DIVISION DU GÉNIE

FÉVRIER 2014

CLOTURE A MAILLES DE CHAINE

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET	1
2.	DOMAINE D'APPLICATION	1
3.	CONFORMITÉ AVEC D'AUTRES EXIGENCES	1
4.	DESSINS D'ATELIER	1
5.	TRAVAUX	1
	5.1 PRÉPARATION DU TERRAIN	1
	5.2 BASE DE BÉTON	1
	5.3 POSE DE LA CLOTURE	2
	5.4 BARRIERE SIMPLE	2
	5.4.1 CADRE	2
	5.4.2 ACCESSOIRES	2
	5.4.3 LOQUET	2
	5.5 BARRIERE DOUBLE	3
	5.5.1 CADRE	3
	5.5.2 LOQUET	3
	5.5.3 GOND	3
6.	RETOUCHE	3
7.	NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT DES LIEUX	3
8.	MODE DE PAIEMENT	3
9.	GARANTIE	3

1. OBJET

Le présent cahier a pour objet de définir les caractéristiques et les clauses techniques générales qui régissent la construction de clôture à mailles de chaîne.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent cahier des charges s'applique plus précisément à la fourniture, au transport, à la mise en œuvre et à la protection des ouvrages de barrières et clôtures à mailles de chaîne spécifiés aux documents du marché.

3. CONFORMITÉ AVEC D'AUTRES EXIGENCES

Le présent cahier des charges est aussi complémentaire aux différents cahiers des charges du devis normalisé de la Ville de Châteauguay et plus particulièrement aux documents suivants :

- 1- avis aux soumissionnaires;
- 2- instructions aux soumissionnaires;
- 3- garanties et assurances;
- 4- clauses administratives;
- 5- gestion de la circulation pour les travaux routiers;
- 6- matériaux;
- 7- dessins normalisés;

ainsi qu'aux plus récentes éditions des normes auxquelles le texte se réfère.

Tous ces documents doivent être interprétés comme faisant partie du présent cahier des charges comme s'ils y étaient décrits, le tout selon l'ordre de préséance indiqué ci-dessus.

4. DESSINS D'ATELIER

Lorsque requis par la Ville, l'Entrepreneur doit fournir des dessins d'atelier montrant les détails des barrières, équipements spéciaux et autres.

5. TRAVAUX

5.1 Préparation du terrain

L'Entrepreneur doit niveler le terrain le long du tracé de la clôture pour obtenir une surface douce et uniforme entre les poteaux. Il doit prévoir un espace libre d'au moins 30 mm et d'au plus 50 mm entre le bas du grillage et la surface du sol fini.

5.2 Base de béton

Dans le cas d'installation dans le roc, l'espace libre entre les poteaux et le roc doit être rempli de coulis de ciment.

Le dessus des bases de béton doit être arrondi pour éviter l'accumulation de l'eau.

La distance maximale entre les poteaux mesurée parallèlement au sol doit être de trois mètres et être partagée uniformément entre eux, à l'intérieur de chaque segment linéaire de clôture.

5.3 Pose de la clôture

Les poteaux d'extrémités, de coins, d'angles et de barrières doivent être posés en premier. Les poteaux intermédiaires doivent être installés au bon espacement entre ces poteaux.

Le béton doit faire prise au moins 24 heures avant de fixer les traverses supérieures et intermédiaires.

La traverse supérieure doit passer dans le chapeau du poteau intermédiaire et être assujettie à chaque poteau terminal à l'aide d'un raccord à emboîtement. Lorsqu'une traverse inférieure est spécifiée aux documents du marché, celle-ci doit passer dans chaque poteau intermédiaire ou terminal à l'aide d'un raccord à emboîtement. Pour les grillages de 1,5 mètre de hauteur et plus, des entretoises doivent être posées à mi-hauteur à toutes les sections avant et après des barrières ou des angles et aux sections de bout de ligne. Le fil tendeur inférieur doit être tendu et attaché à tous les poteaux. Le grillage doit être installé avec les attaches et pièces de quincaillerie nécessaires selon les règles de l'art.

Lorsque demandé aux documents du marché, le grillage doit être recouvert de vinyle. Dans ce cas, le grillage incluant le vinyle doit avoir une jauge totale de 6. La couleur du vinyle est spécifiée aux documents du marché.

Le grillage doit être fixé aux extrémités au moyen de barres de tension attachées avec des brides à tous les 300 mm centre à centre.

Le grillage doit être fixé à la charpente à des intervalles de 300 mm pour la traverse supérieure et inférieure lorsque requis et à des intervalles de 450 mm centre à centre pour le fil tendeur inférieur, vrillé sur deux tours minimum.

5.4 Barrière simple

5.4.1 Cadre

Les cadres de barrières doivent être composés de tuyaux galvanisés à chaud de 42,2 mm de diamètre extérieur avec paroi de 3,56 mm d'épaisseur, soudés à l'électricité. Le grillage doit être identique à celui de la clôture.

5.4.2 Accessoires

Les barrières doivent être munies de gonds en fonte malléable ou d'acier galvanisé, de loquets, de butoirs et de toutes autres ferrures nécessaires.

5.4.3 Loquet

Les loquets doivent être de types à enclenchement automatique pouvant recevoir un cadenas.

5.5 Barrière double

5.5.1 Cadre

Les cadres de barrière double doivent être de même fabrication que les barrières simples avec en plus un appui central, un verrou vertical à utiliser quand la barrière est fermée et une chaîne d'arrêt à utiliser lorsqu'elle est ouverte.

5.5.2 Loquet

Les loquets de ces barrières doivent convenir à un cadenas qui puisse se manipuler autant de l'intérieur que de l'extérieur.

5.5.3 Gond

Les gonds doivent permettre à la barrière de pivoter de 180 degrés.

6. RETOUCHE

Pour les clôtures avec fini en acier galvanisé, l'Entrepreneur doit nettoyer les surfaces endommagées avec une brosse métallique en enlevant les couches de zinc détachées ou fendillées. Il doit appliquer sur les surfaces endommagées deux couches de peinture approuvée à pigment de zinc.

Pour les clôtures avec un fini de couleur, il doit nettoyer les surfaces endommagées et appliquer deux couches de peinture approuvée.

7. NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

L'Entrepreneur doit nettoyer et niveler les surfaces de terre remuées au cours des travaux. Il doit transporter hors chantier dans un site approuvé les surplus de matériaux et remplacer le gazon endommagé par des plaques de gazon selon les directives de la Ville.

8. MODE DE PAIEMENT

Les clôtures à mailles de chaîne sont payables au mètre selon le prix inscrit au bordereau de soumission. Le prix comprend la fourniture, le transport, l'installation complète et toute dépense incidente.

9. GARANTIE

Tous les équipements relatifs aux clôtures à mailles de chaîne sont assujettis à une période de garantie complète de deux ans, laquelle débute à compter de l'acceptation provisoire des travaux.